



DECLARATION D'EXISTENCE D'UN PLAN D'EAU

Attention : le remplissage de cette fiche n'est qu'une **première étape** pour la régularisation d'un plan d'eau. Cette saisine va vous permettre de savoir si le plan d'eau peut être régularisé et sous quelles conditions.

IDENTITE DU (ou DES) PROPRIETAIRE(S)

Nom et Prénom :

Adresse :

Tél : Fax :

Courriel :@.....

N° SIRET ou date de naissance :

Le demandeur doit être le propriétaire du plan d'eau. Joindre un des documents suivants :

- extrait de matrice cadastrale acte notarié de propriété
 autre (préciser :))

LOCALISATION DU PLAN D'EAU

Commune(s) : Lieu(x)-dit(s) :

Section(s) cadastrale(s) et n° de parcelle(s) :

Coordonnées Lambert 93 au milieu du barrage : X = ; Y =

Joindre obligatoirement :
- une copie de l'extrait de carte IGN au 1/25 000^{ème}
- une copie de la feuille de section cadastrale

Sur chacune des cartes, entourer en couleur la localisation du plan d'eau.

PREUVE DE L'EXISTENCE AU 29 MARS 1993

Date de création du plan d'eau :

Document à joindre attestant de l'existence effective du plan d'eau au 29 mars 1993 (l'administration se réserve le droit de juger de la validité de la preuve apportée)

- carte ancienne (carte de Cassini.....) attestation du notaire relevé parcellaire MSA

Sur chacune des cartes, indiquer en couleur la localisation du plan d'eau.

VOCATION DU PLAN D'EAU

- abreuvement irrigation agricole agrément autre (préciser :))

CARACTERISTIQUES GENERALES DU PLAN D'EAU

Superficie : ha a ca

Volume approximatif : m³

Mode d'alimentation en eau :

(Une expertise du Service départemental de l'Agence Française pour la Biodiversité pourra être sollicitée en cas de besoin)

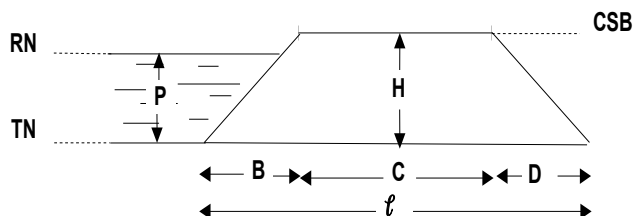
- sources fossé eaux de ruissellement forage
 ru, ruisseau (indiquer son nom) : autre(s) étang(s) :
 en dérivation (si cochée, présence système de déconnexion avec le réseau hydrographique : oui non
 autre (préciser :)

BARRAGE (digue)

Nature des matériaux utilisés dans le corps du barrage:

Longueur du barrage, L = mètres

Cotations du barrage : sur le schéma suivant, indiquer les valeurs de H, B, C, D, ℓ, P, CSB, RN et TN



- H =mètre(s)
 B =mètre(s)
 C =mètre(s)
 D =mètre(s)
 ℓ =mètre(s)
 P =mètre(s)
 CSB = cote.....
 RN = cote.....
 TN = cote.....

- « H » = hauteur entre le sommet de l'ouvrage et le TN = (Terrain Naturel)
 « CSB » = cote sommet du barrage
 « RN » = cote Retenue Normale (ou Niveau Normal des Eaux)
 « TN » = cote Terrain Naturel

DEVERSOIR (évacuateur de crue)

- Type de déversoir : puits cheminée rond ou carré en crête de barrage latéral ou central
 puits-moine autre (préciser :)

Localisation du déversoir : central rive gauche rive droite

Dimensions et cotes (justifier le dimensionnement par rapport à la crue centennale) :

Débit réservé = m³/s (1/10 du module ou débit moyen interannuel du cours d'eau ou le débit à l'amont immédiat de l'ouvrage, si celui-ci est inférieur)

Joignez plans de situation, plans masse, plans topographiques, schémas et coupes en votre possession permettant de mieux décrire le plan d'eau.

DISPOSITIF DE VIDANGE

Ouvrage d'évacuation : vanne de fond autre (préciser) :

Dimensions et cotes (justifier le dimensionnement) :

Débit de vidange = m³/s

Pêcherie bassin de décantation bassin de dissipation

Fréquence usuelle des vidanges : 1 an 2 ans 3 ans >3 ans

Date de la dernière vidange :

Preuve à apporter : attestation du maire
 autre (ex. : attestation sur l'honneur,...) préciser :

Date habituelle de vidange : Durée de la vidange :

Espèces présentes (poissons) dans le plan d'eau :

Autres précisions utiles sur la vidange :

RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE

À partir des éléments de description que vous avez indiqués ci-dessus et en vous référant à la fiche « Nomenclature relative aux plans d'eau, à leur mode d'alimentation et à leur vidange », indiquez la ou les rubriques concernées (numéro de rubrique et régime applicable déclaration (D) ou autorisation (A)) ;

Rubrique N°: _ _ _ _ régime A régime D Rubrique N°: _ _ _ _ régime A régime D

Rubrique N°: _ _ _ _ régime A régime D Rubrique N°: _ _ _ _ régime A régime D

PLANS A JOINDRE

- Extrait de la carte IGN au 1/25 000° sur laquelle sera indiqué précisément l'emplacement du plan d'eau et du bassin-versant
- Plan de situation (feuille de section cadastrale) avec désignation des parcelles (section et numéro), indication des limites de propriété, désignation des propriétaires voisins, tracé du cours d'eau le cas échéant
- S'il existe, plan général du projet au 1/1 000° ou 1/500° avec courbes de niveau équidistantes de 1 mètre et points cotés rattachés à un repère du NGF (Nivellement Général de la France). Ce plan indiquera en outre : le levé des terres immergées, l'emplacement du barrage, l'emplacement du dispositif de vidange, du déversoir et du canal d'évacuation des eaux et les éventuelles servitudes (EDF, conduite de gaz, etc, ...).

Fait à, le

Signature du propriétaire

**A retourner à : Direction Départementale des Territoires
Service Police de l'Eau
51 boulevard Saint Exupéry – CS 30110 – 03403 YZEURE Cedex**

*L'administration pourra au besoin exiger la production de pièces complémentaires.
D'autre part, s'il apparaissait que l'existence ou le fonctionnement du plan d'eau présente un risque d'atteinte grave à la préservation des milieux aquatiques ou à la qualité de l'eau, l'administration pourra vous demander un dossier complet de déclaration ou d'autorisation. Il en va de même de la conservation et du libre écoulement des eaux ou de la sécurité publique.
Dans ce cas, un courrier vous sera adressé par le SPE et vous indiquera la procédure à suivre et le contenu du dossier à présenter.*